

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de
l'association CHAPEAU
Pour l'année 2023
Du 03/05/2024

Membres présents : 25 membres présents ou représentés, liste d'émargement jointe en annexe

Sommaire de l'AGE :

- 1 - Présentation du nouveau projet associatif
- 2 - Point juridique et financier
- 3 - Présentation des activités réalisées ou prévues en 2024
- 4 - Présentation de l'organisation en cercles
- 5 - Présentation des nouveaux statuts et vote
- 6 - Présentation du budget prévisionnel et vote
- 7 - Élection du nouveau conseil d'administration

En annexe : Projet associatif, Statuts, Budget prévisionnel 2024, Diaporama de présentation

Le conseil d'administration présente le nouveau projet associatif, réalisé dans le cadre du DLA 24. Il est rappelé que les adhérents ont été sollicités et impliqués dans le processus de réalisation de ce nouveau projet associatif. Le projet associatif est présent au format papier dans les locaux de l'association.

Un point financier et juridique fait état :

- du solde de la subvention RTE (12 500€ sur une subvention de 25 000€)
- du remboursement du prêt associé au Crédit Agricole
- du remboursement du prêt associatif au couple Bunoust (20 000€) en avril
- d'une injonction à payer de Mme Cambuzat en cours d'instruction
- d'un prêt de France Active de 15 000€ à rembourser en janvier 2025

ST fh
CT

- de nouveaux apports associatifs pour un montant total de 8 000€ dont le remboursement est prévu à partir de 2025
- du coût des procédures judiciaires et frais associés en 2024 : 2228€ en date de l'AG.

Le conseil d'administration présente les activités réalisées et à venir de l'année 2024.

Il présente la nouvelle organisation par cercles. Les adhérent·es sont invité·es à s'impliquer dans un ou plusieurs cercles :

Les nouveaux statuts, issus d'une journée de travail avec une dizaine d'adhérents dans le cadre du DLA, sont présentés.

Les nouveaux statuts sont votés à l'unanimité.

Le budget prévisionnel, également issu du travail dans le cadre du DLA, est présenté.

Le budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

Nous passons à l'élection du conseil d'administration. Il est rappelé que le conseil d'administration est élu pour 2 ans et comporte 3 à 6 personnes.

Se présentent :

- Laura Martinache
- Sarah Turrin
- Thomas Héron dart
- Clément Turrin

Le conseil d'administration est élu à l'unanimité.

Sarah Turrin, co-présidente

Clément Turrin co-président



Thomas Héron dart, co-président

